



**DEL 22-010**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 26 janvier 2022**

DATE D'AFFICHAGE

**Le 26 janvier 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 23**

**Votants : 27**

L'an deux mille vingt deux

Le premier février à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FÉGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Éric ANDRÉ, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 07 février 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 26 janvier 2022

**ETAIENT ABSENTS**

Fanny PIRA donne pouvoir à Nadine JOLU, Benoît CHAUVIN donne pouvoir à Damienne FLEURY, Fabienne LHOMME donne pouvoir à Sylvie LAUTRU, Guylain LHOMME donne pouvoir à Mickaël JUIGNÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Désignation des représentants des commissions municipales – conseil d'école**

Rapporteur : Damienne FLEURY

Il convient de désigner le délégué pour représenter la commune au conseil d'école à l'issue d'un **scrutin secret** à trois tours. Deux tours à la majorité absolue et un dernier tour à la majorité relative.

La candidate est Maryse BAYBAY.

**Il est nécessaire de désigner les délégués de la commune dans les différents organismes par un vote à bulletin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours puis à la majorité relative pour le troisième tour.**

**VOTE**

Maryse BAYBAY : 20 voix

Blanc : 7 voix

VOTANTS : 27

Maryse BAYBAY est désignée, dès le premier tour de scrutin, pour représenter la commune au conseil d'école.

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 02 février 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY



